

Dep't de Saône & Loire
arrond. de Chalon s/S
Canton de Beaune

Com. de Messey-sur-Grosne

Construction d'une maison d'école. Mairie

Chalon-sur-Saône le 10 Mai 1877

À Monsieur le président du conseil des bâtiments
civils du département de Saône & Loire.

Monsieur,

Le maire de la commune de Messey-sur-Grosne nous a communiqué
le rapport du conseil des bâtiments civils sur notre projet de construction de
maison d'école - mairie examiné le 4 avril 1877.

Permettez nous, monsieur le président, de placer nos réponses en
regard des observations du conseil des bâtiments civils pour nous faire
comprendre plus facilement.

Rapport du conseil des B. C.

Nos réponses.

L'article 10 de l'arrêté préfectoral
du 10 Juin 1868 mentionne la né-
cessité de dresser sur des pièces défini-
tes le rapport, le devis, l'avant-
métré, le détail estimatif et surtout
le bordereau des prix qui manquent au
dossier.

Nous n'avons pas suivi cette
prescription parce que nous ne la
supposons pas rigoureusement appliquée.
Nous avons toujours considéré comme
très fâcheux pour l'estimation la
division des pièces écrites en plusieurs
carnets beaucoup plus faciles à perdre
qu'un seul.

Le Bordereau des prix est une pièce
tellement inutile que nous n'avons
pas songé à le produire.

La division unique va nous obliger
à faire recopier complètement en
double expédition toutes les pièces écrites.

Si le conseil l'exige nous ferons
refaire complètement ce travail.

À l'avenir nous nous conformerons
strictement à toutes les prescriptions
administratives rappelées par le rapport
du conseil des bâtiments civils.

2° L'article 24 exige que la dalle de dalle
soit plancheaux.

3° Considérant qu'il faut suffire par
l'éclairage de la salle de classe d'avoir sur
chaque par latérale soit trois fenêtres simples
soit deux fenêtres doubles à meneaux;

4° Considérant qu'il serait plus rassurant
pour la stabilité de l'arc qui prolonge la salle
de classe sous le bâtiment principal d'en
diminuer le surbaissément en levant l'in-
terior à la clef au dessus du planche de l'arc.

C'est sur la demande du conseil
municipal de Meung que nous avons
remplacé, par l'arçonnage, les parquets
par des carrelages.

Les carrelages posés sur des voûtes en
briques creuses sont suffisamment solides
et beaucoup plus solides et plus propres
que les planches en sapin, communément
sur arçonnages, qui nécessitent des
lavages très fréquents. Le sol d'une
salle de classe devrait être recouvert d'un
parquet en chêne posé sur bitume;
mais la municipalité de Meung n'en
autoriserait pas la dépense.

Une croisée qui sur une seule fenêtre
serait suffisante. C'est pour respecter une
des prescriptions du conseil de l'Instruction
publique que nous avons éclairé notre salle
sur les deux faces opposées.

La largeur de notre fenestration en
strictement rien au point d'éclairage
convenablement une salle de 12 x 7,50.

Si le conseil veut bien nous donner
son approbation, nous nous conserverons
l'éclairage sur un seul des longs côtés,
sur celui placé à la gauche du directeur
regardant l'entrée du professeur.

Cette méthode d'éclairage est, du reste,
la plus rationnelle; nous la trouvons
appliquée dans les salles d'étude, dans
les amphithéâtres, dans les ateliers.

À l'appui de la mode d'éclairage, nous
avons l'opinion écrite si bien connue
de M. M. Emile Bilet, directeur de
l'école normale d'architecture, professeur de
construction aux arts et métiers de Paris;
Mollot, le Duc; Liebreich (dans son
livre: *Statistique des arts et métiers*
ou *Saint Thomas Hospital London Church*
1872); le terrain des écoles de Paris de...

Notre dessin n'est pas assez précis en
indiquant la construction de cet arc.

L'arc pousseur est neutralisé par son
mur en retour de 0,35 + le relief d'un
arceau de 0,55 placé en bascule et
variant à son extrémité le diamètre de l'arc.

La pousseur s'exerce donc contre une
profondeur de 3 mètres de maçonnerie
de 0,50 d'épaisseur.

Nous pourrions substituer à cet arc
surbaissé un arc surbaissé, mais

3: Considérant qu'il convient conformé-
ment à ce qui a été dit ci-dessus de com-
prendre dans le projet les travaux d'asso-
issement qui sont reconnus utiles ;
et d'avis qu'il y a lieu de compléter
et de rectifier les pièces du dossier dans le
sens des observations qui précèdent.

nous serions obligés de placer
l'entrées de la cloche à 2.80 au dessus
du sol du premier étage pour ménager
la porte qui donne accès aux couloirs.
La grande ouverture de cet arc nous
obligerait aussi à le couper au niveau
des planchers de la ~~1ère~~ Salle de classe
par le solivage de ce plancher.

Le projet que nous présentons a
été rédigé sur une demande émanant
du conseil municipal réclamant la
suppression de tous les canaux qui
détournent les eaux dans notre pays
spécial d'assainissement.

Le conseil de Messey dit : que
les canaux sont inutilisés, que de
simples fossés sont suffisants ; que
le terrain n'est jamais pénétré profond-
ment par les eaux de pluie, que le sol
est compact et ne donne jamais passage
à aucune filtration.

Le conseil municipal nous a imposé
comme programme de ne nous occuper
qu'au projet spécial d'assainissement que la
surélévation du sol et la construction
de routes en brylles creuses sur toute
la surface de la construction.

Après avoir examiné de nouveau
le terrain sur lequel notre construction est
projetée, après avoir entendu les explications
de nos bons habitants de Messey, nous
croyons la demande du conseil municipal
justement motivée.

Dans notre premier projet de construction
aucun mode d'assainissement n'avait
été admis ; dans celui que nous présentons
aujourd'hui sont compris tous les travaux
d'assainissement que vous bien accepter
le conseil municipal. Nous les croyons
suffisants.

Dans le cas où le conseil des représentants civils exigerait la division des pièces
écrites en certains districts, nous prions instamment, Monsieur le Président,
de vouloir bien nous faire admettre directement le dossier, sans le passer au maire
de Savigny, pour que nous puissions sans aucun retard faire le faire ce
travail d'ordre.

Veuillez, bien agréer, Monsieur le Président, l'assurance
des représentants respectueux de votre dévouement

J. Elstner

Messey. P...